

Rapport du jury du concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie

Session 2024

Contexte réglementaire :

Le concours spécial pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3, modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

— Des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (physique de l'atmosphère, note de problématique, anglais)

— Des épreuves orales obligatoires d'admission (statistiques, informatique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury, les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

L'ouverture du concours pour 2024 et le nombre de places offertes sont fixés par décisions de la Présidente-directrice générale du 22 décembre 2023 et du 2 avril 2024.

Composition du jury :

La composition du jury a fait l'objet d'une décision de la Présidente-directrice générale en date du 26 mars 2024

Président :

M. Thibaut MONTMERLE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-Présidente :

Mme Nathalie BARGERIE, ingénieure des travaux de la météorologie hors classe ;

Membres de jury :

M. Laurent JACQUIN, attaché principal d'administration de l'état ;

M. Julien LÉGER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

Mme Dominique BOUNIOL, chargée de recherche du CNRS.

Examineurs :

M. Laurent DOREL, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Michaël ZAMO, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Quentin RODIER, ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Frédéric FERRY, ingénieur des travaux de la météorologie ;
Mme Morgan AJANY, attachée d'administration de l'état ;
Mme Olga LARROQUE, société LinguaPole.

Le président du jury, Monsieur Thibaut MONTMERLE, n'a pas pu participer aux épreuves orales et à la délibération en raison d'un empêchement personnel. Il a été remplacé dans sa fonction de Président par Madame Nathalie BARGERIE, la Vice-présidente.

Calendrier :

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH :

- Nombre de postes offerts : 12
- Date d'ouverture : 7 février 2024
- Date limite de dépôt des candidatures : 14 mars 2024
- Date des épreuves écrites : 10 et 11 avril 2024
- Date du jury d'admissibilité : 16 mai 2024
- Date des épreuves orales : 26 et 27 juin 2024
- Date du jury d'admission : 27 juin 2024

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours spécial ITM 2024

La phase d'admissibilité comprend trois épreuves :

— une épreuve écrite de physique de l'atmosphère, d'une durée de 4 heures, sous forme d'exercices et/ou de QCM, affectée du coefficient 8.

— une épreuve écrite de note de problématique, d'une durée de 4 heures se rapportant à un sujet de portée générale, affectée du coefficient 3.

— une épreuve écrite d'anglais, d'une durée de 2 heures, consistant en la rédaction d'un texte à partir d'une question ouverte ou d'un court énoncé sur un thème général. Aucune documentation n'est autorisée pour cette épreuve écrite.

Le candidat est jugé sur ses capacités à organiser des idées et les présenter en anglais avec une syntaxe correcte et un vocabulaire riche et précis. La durée de l'épreuve est d'une heure et la longueur de la composition ne doit pas excéder une quarantaine de lignes. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 2.

La phase d'admission comprend quatre épreuves :

— un entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude et les motivations du candidat à occuper les fonctions d'ingénieur. (durée : 30 mn)

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur sa formation et éventuellement son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du *curriculum vitae*, le cas échéant, d'une fiche synthétique des mémoires universitaires (études et projets) et la liste des publications du candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est interrogé sur des questions relatives à l'ensemble du programme de météorologie.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 421-1 du code de la recherche, présenter sous forme d'un dossier leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Le candidat remet l'ensemble des dossiers et documents au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation de 0 à 20 affectée du coefficient 8.

— une évaluation orale des connaissances en statistiques à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 mn, épreuve orale : 30 mn) ; cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 3.

— une évaluation orale des connaissances en informatique à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 mn, épreuve orale : 30 mn) ; cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 3.

— une épreuve orale d'anglais d'une durée de 30 minutes visant à tester les capacités d'un candidat à s'exprimer à partir d'un sujet sur un thème général tiré de magazines de vulgarisation ou de journaux. Pour cette épreuve, le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis. Un temps de préparation de 30 minutes est alloué au candidat avant l'épreuve orale. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 2.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu. **Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.**

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

Chiffres 2024 :

	Filière Fonctionnaire	Filière Civile
Nombre d'inscrits	14	11
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	12	9
Nombre d'admissibles	11	8
Nombre d'admis	6	6
Seuil d'admissibilité (en points) / 260	114,20 soit 8,78/20	114,20 soit 8,78/20
Seuil d'admission (en points) / 580	363 soit 12,52/20	325,20 soit 11,21/20

9 des 12 candidats s'étant présentés à l'épreuve écrite se sont positionnés sur les deux filières, les 3 restants n'ayant postulé que sur la filière fonctionnaire.

Notes des candidats après application des coefficients

		Note minimale (en points)	Note moyenne (en points)	Note maximale (en points)
Épreuves écrites	Note de problématique /60	24	37,50	48
	Physique de l'atmosphère /160	13,60	75,20	112,80
	Anglais /40	18	28,75	38
Épreuves orales	Statistique /60	18	38,18	57
	Informatique /60	36	45,55	57
	Anglais /40	20	30,18	35
	Entretien avec le jury /160	60	93,90	118,96

Pour toutes les épreuves, les notes moyennes obtenues se situent au-delà de la moyenne. L'épreuve de physique de l'atmosphère est celle dont la note moyenne est la plus basse. Le niveau général des épreuves orales d'anglais et d'informatique est bon pour l'ensemble des candidats. De manière générale, aucun candidat ne s'est démarqué sur l'ensemble des épreuves.

Entretien avec le jury :

L'entretien avec le jury avait une durée de 30 minutes. Une période de 10 minutes était préconisée pour la présentation du CV en début d'entretien et aucun candidat n'a dépassé cette durée. La période de 20 minutes restante s'est partagée entre questions relatives aux sciences de l'atmosphère (météo générale, météo dynamique et couche limite atmosphérique) et questions générales relatives au management et au rôle de Météo-France dans la société (climat, vigilance...), permettant d'apprécier les connaissances des candidats, leur capacité à s'exprimer clairement ainsi que leur motivation.

Les qualités démontrées par les candidats se sont réparties sur un spectre un peu plus resserré que les années précédentes. Les candidats titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur ont généralement montré une maturité plus importante que les candidats titulaires d'un M1.

Chaque membre du jury a ensuite attribué une note à chaque candidat entre 0 et 20, dont la moyenne a fourni la note finale. Aucun membre du jury ne connaissait professionnellement ou personnellement un candidat, n'impliquant donc pas d'abstention.